

# LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

## • SUISSE •

ORGANE de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTRÔLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor)

ABONNEMENTS : Un an Six mois  
Suisse . . . . . Fr. 14.05 Fr. 7.05  
Union postale . . . » 26.— » 13.—  
Majoration pour abonnement par la poste  
Compte de chèque postaux IV b 426

Paraissant le Mercredi à La Chaux-de-Fonds

LES CONSULATS SUISSES À L'ÉTRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL

Annonces : Publicitas, S. A. suisse de Publicité, 5, rue St-Honoré, Neuchâtel, Tél. 51.187

Succursales et Agences en Suisse et à l'Étranger

ANNONCES :  
suisSES 15 centimes, offres et demandes  
de places 10 cts. le millimètre,  
étrangères 20 cts. le millimètre.  
Les annonces se paient d'avance.

### Assainissement de l'horlogerie suisse

**Ordonnance II du Département fédéral de l'économie publique prorogeant la validité des tarifs et conditions de vente et de paiement de certains produits horlogers**

(Du 30 juillet 1936)

Le Département fédéral de l'économie publique, vu l'article premier de l'arrêté du Conseil fédéral du 13 mars 1936 complétant l'arrêté du Conseil fédéral du 30 décembre 1935 qui tend à protéger l'industrie horlogère suisse,

arrête :

Article unique

La validité des tarifs et conditions de vente et de paiement approuvés provisoirement par l'ordonnance I du 15 avril 1936 concernant les tarifs et conditions de vente et de paiement de certains produits horlogers est prorogée jusqu'au 31 mars 1937.

\*\*

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'ordonnance III du Département fédéral de l'économie publique concernant l'assainissement des prix de vente des montres et des mouvements de montres (du 30 juillet 1936) :

I. approuvant le règlement sur l'assainissement des prix de vente, adopté le 9 décembre 1932 par l'assemblée générale de la F. H., confirmé par la même assemblée le 10 mars 1936 et complété par décision du comité central du 21 juillet 1936,

II. interdisant à toute entreprise horlogère qui, soit directement, soit indirectement, vend en vue de l'exportation ou exporte aux U. S. A. et au Canada des mouvements et montres, de faire des conditions de vente plus avantageuses pour l'acheteur que celles fixées par ladite ordonnance.

Le texte intégral de cette ordonnance a paru dans la « Feuille officielle suisse du Commerce », No. 178, du 1er août 1936.

### Etats-Unis d'Amérique. Factures consulaires.

Le Consulat des Etats-Unis d'Amérique à Berne communique ce qui suit :

« Selon une nouvelle prescription datée du 1er juillet 1936, la copie supplémentaire de la facture consulaire à l'intention du Département de commerce à Washington, sur laquelle ne figurent ni les noms et adresse de l'exportateur (seller or consignor) ni ceux de l'acheteur (purchaser or consignee) ou toute autre identité de l'exportateur ou importateur (voir Feuille officielle suisse du commerce, No. 255 du 31 octobre 1935), et qui jusqu'à présent a été transmise par les soins du Consulat aux autorités douanières américaines, devra à l'avenir accompagner la facture consulaire originale transmise par l'exportateur à l'importateur.

Toutefois, comme précédemment, la copie supplémentaire en question devra être soumise au Consulat avec les autres copies de la facture consulaire devant être légalisée, laquelle sera alors, ou bien renvoyée à l'exportateur ou envoyée directement à l'importateur, accompagnée de la copie originale, dans les cas où il est d'usage qu'une enveloppe affranchie à l'adresse de l'importateur soit jointe à la facture consulaire. »

### Prescriptions étrangères en matière de devises

(Des Informations économiques, OSEC, Lausanne)

#### Brésil

La liquidation des arriérés s'effectuera par l'accroissement des importations de café brésilien en Suisse. La Banque du Brésil s'est engagée à réserver les devises provenant de ces importations au paiement des créanciers suisses. L'Office suisse de compensation informera les intéressés des versements qui auront été effectués en leur faveur.

Sont considérées comme créances commerciales arriérées toutes créances échues résultant de la vente de marchandises importées au Brésil avant le 12 février 1935.

La conversion en francs suisses des montants remis à la Banque du Brésil se fera au taux du change officiel du 11 février 1935 pour le 100 % des créances résultant d'importations dédouanées avant le 11 septembre 1934 et pour le 60 % des créances résultant d'importations dédouanées après le 10 septembre 1934. Pour le transfert des 40 % restants, les importateurs se couvriront avec du change acheté sur le marché libre. Les créances stipulées en d'autres monnaies que le franc suisse et le milreis seront converties en francs suisses au taux du change à vue sur Zurich, au moment de la liquidation.

#### Espagne

Le texte allemand et français, de l'arrêté du Conseil fédéral modifiant et complétant l'arrêté du Conseil fédéral concernant le règlement des paiements entre la Suisse et l'Espagne, du 14 juillet 1936, a été publié dans la F. O. S. C., No. 170, du 23 juillet écoulé.

#### Esthonie

Une ordonnance du Ministre esthonien de l'économie précise que les personnes entrant dans le pays doivent déclarer aux fonctionnaires des douanes les moyens de paiements qu'elles possèdent en vue d'obtenir l'attestation nécessaire.

#### Equateur

Aux termes d'une communication télégraphique du Consulat de Suisse à Guayaquil, le Gouvernement de l'Equateur a rétabli le contrôle des devises et soumis l'importation des marchandises au régime des licences.

#### Hongrie

La « Feuille officielle suisse du Commerce », No. 179, du 3 août, publie le texte allemand et français de l'accord additionnel du 23 juillet 1936 à l'accord sur le trafic des marchandises et le règlement des paiements entre la Confédération suisse et le Royaume de Hongrie, du 9 mars 1935, ainsi que l'ordonnance de la Division du commerce du Département fédéral de l'économie publique, concernant les certificats de contingentement pour le clearing dans le règlement des paiements avec la Hongrie.

#### Paraguay

La liberté d'achat et de vente de devises a été prolongée de 3 mois, soit jusqu'au 1er octobre 1936.

#### Pologne

Vu la situation du trafic des paiements avec la Pologne, il est devenu nécessaire de prendre certaines mesures en vue d'assurer le règlement futur de ces paiements. Les Chambres de commerce ont dès lors reçu l'autorisation de délivrer, sur demande, aux maisons qui exportent en Pologne — bien qu'elles ignorent encore comment leurs envois seront réglés — des certificats attestant l'origine suisse des marchandises expor-

tées. Ces certificats devront figurer sur un double de la facture dûment signé par l'exportateur. Ils seront libellés comme les certificats de clearing et tombent comme ces derniers sous les dispositions de l'arrêté du Conseil fédéral concernant l'admission de créances en marchandises à la compensation des paiements avec l'étranger, du 28 juin 1935, et des ordonnances et instructions qui en découlent. Il pourra être prescrit ultérieurement que les créances relatives à des marchandises importées en Pologne après le 23 juillet 1936 par des maisons domiciliées en Suisse ne seront admises au règlement par la voie d'un clearing futur avec la Pologne, que sur présentation d'un certificat attestant l'origine suisse de ces marchandises, délivré par la Chambre de commerce compétente.

Selon une communication du Ministre polonais des finances du 17. VII. 36, l'importation des marchandises de provenance suisse sera soumise à un contrôle à partir du 25 juillet. Les importateurs doivent, lors du dédouanement, présenter un titre de compensation (Verrechnungsschein) établi par la « Warenumsatzkommission ». La Société polonaise du commerce de compensation a été chargée du contrôle de ces titres de compensation. (Voir aussi F. O. S. C., No. 170 du 23/7 et 178 du 1/8/1936.

### Ecoles professionnelles

#### Technicum neuchâtelois

#### Division de La Chaux-de-Fonds

D'après le rapport annuel sur l'exercice 1935-1936, le Technicum neuchâtelois vient de franchir une première étape importante et de nature à prouver que la fusion est des plus effectives. Tous les programmes des élèves réguliers, praticiens et techniciens, ont été unifiés et introduits. Cette unification a été accompagnée d'une extension et d'une amélioration considérables de l'enseignement; ainsi, par exemple, les connaissances des des praticiens seront sensiblement étendues en mécanique, en électricité, en mathématiques...

Un règlement unique pour les deux divisions est en voie d'élaboration; nos établissements du Locle et de La Chaux-de-Fonds seront donc soumis prochainement aux mêmes obligations, et la seconde étape vers l'unité sera ainsi franchie.

Durant l'exercice, l'enseignement a été donné à 1,330 personnes se répartissant comme suit :

#### a) Ecole d'Horlogerie:

27 élèves réguliers,  
95 chômeurs,  
37 participants aux cours du soir.  
159.

#### b) Ecole de Mécanique:

121 élèves réguliers,  
41 apprentis de la ville,  
28 participants aux cours du soir,  
2 chômeurs.  
192.

#### c) Ecole de Boîtes:

37 chômeurs.

#### d) Ecole des Arts et Métiers:

16 élèves réguliers,  
3 élèves prolongeant leur apprentissage,  
14 élèves externes,  
29 chômeurs,  
64 participants aux cours du soir,  
294 apprentis de la ville.  
420.

## e) Ecole de Travaux féminins:

46 élèves réguliers,  
19 élèves cours post-scolaire,  
105 apprenties de la ville,  
122 chômeuses,  
96 participantes aux cours d'adultes,  
134 participantes aux cours de réadaptation.

522.

L'expert fédéral s'exprime comme suit dans son rapport sur l'exercice:

**Terminages.** — Dès le début de 1936, à la demande des organisations horlogères, patronales et ouvrières, l'étude des moyens de «rapatrier» à La Chaux-de-Fonds le «terminage» des petites montres, qui se fait en grand, à domicile, au Jura bernois, a été confiée au contrôle neutre et qualifié de Monsieur le Directeur de l'Ecole d'horlogerie du Technicum.

Les premières expériences ont démontré les lacunes à combler pour que ces ouvriers puissent faire un travail sérieux, et la compréhension de ces intéressés.

Les plus qualifiés ont pu, après deux ou trois mois, être employés normalement dans les ateliers de la place qui se sont rouverts. Cela donne aussi l'occasion de juger de la valeur technique de cette marchandise et de la méthode spéciale à suivre pour la travailler, ce qui donne une base utile d'assainissement. Le contrôle des tarifs et des gains possibles se trouve aussi efficace. On constate d'emblée que les prix payés sont insuffisants.

Les participants à sept cours de perfectionnement sont 270 personnes.

**Boîtiers.** — Parmi ceux-ci, une mention spéciale à la classe de boîtes de montres sous la direction de l'Ecole de mécanique. A défaut d'or, la mode actuelle est à l'acier, dont la qualité «Staybrite» a de nombreux avantages qui permettent une exécution artistique de valeurs. De vieux tours revolvers ont été acquis de fabriques fermées, adaptés à cette spécialité. Les presses puissantes existant à l'Ecole ont découpé facilement les épaisses plaques d'acier, la classe d'étampes a fait l'outillage nécessaire à un tel effort, la technique de ce travail a été vite saisie par ces boîtiers chômeurs qui sont devenus experts en cette nouvelle spécialité, et capables de satisfaire par leur travail les ateliers de la place, qui eux aussi ont permuté. Les recettes annuelles de cette classe ont couvert les frais résultant de son organisation, et plus de vingt chômeurs ont été rendus à l'activité.

Ce résultat eût été plus long à obtenir et plus onéreux chez un particulier. L'Ecole a fourni toute son expérience et ses possibilités; il faut l'en remercier.

En collaboration avec l'Ecole d'art, la classe de boîtes a réalisé de superbes bracelets pour des boîtes élégantes qu'elles a finies complètement.

**Rhailleurs.** — L'Ecole d'horlogerie n'a qu'un trop petit nombre d'apprentis, mais beaucoup de personnes ont complété leurs connaissances en rhabillages de montres et pendules, suivant le programme admis par les écoles pour ce genre de travail. Plusieurs ont trouvé de l'occupation en Suisse ou à l'étranger.

A voir dans nos différentes écoles d'horlogerie la quantité de vicilleries que leurs propriétaires demandent de faire marcher, on peut juger de la mentalité actuelle qui néglige le bon neuf pour s'entraider — quand même — au soulagement des infortunés en leur proposant ces rhabillages, intéressants souvent, sans doute, mais n'offrant que des gains dérisoires. Ce sont cependant des possibilités d'apprendre, utiles dans ce métier.

**Horlogerie.** — Le travail pratique des diverses catégories d'élèves reste donc complètement fait dans ces classes: Cours complets ou partiels de praticiens, d'outilleurs, de techniciens.

Concernant les premiers, le jury d'examen constate des notes sensiblement faibles obtenues par des élèves peu doués et peu nombreux. Pour les techniciens, réduits à quelques unités, le programme a été maintenu dans la mesure du possible, quoique avec quelques suppressions.

Le modèle de pendulette de l'Ecole est intéressant. Ce genre a la vogue dans la plupart des écoles.

**Mécanique.** — Contraste absolu pour ces deux groupes d'ateliers. Surabondance d'élèves, travaux intéressants, recrutement même à sélectionner. L'exposition jubilaire présente fort bien les programmes modernes avec la progression du travail de la première à la quatrième ou cinquième année, ainsi que la rétrospective marquant les progrès constants et aussi ce qui n'a guère changé!

**Mécaniciens-électriciens.** — Deux ans de pratique mécanique, ici, complétés par deux ans d'électricité au Locle; résultats bons.

**Mécaniciens sur automobiles.** — Classe spécialisée dans la division de La Chaux-de-Fonds, où les élèves du Locle viennent faire leurs troisième et quatrième années sur automobiles. Cet enseignement est conforme au programme fédéral; les équipements électriques, démontrés au laboratoire «ad hoc» et par les nombreuses pièces provenant de mécanismes divers, préparés pour l'enseignement, sont faits en collaboration avec l'Ecole d'électricité de la division du Locle. Les élèves sont aptes à conduire après la quatrième année.

Tel qu'il est, cet établissement neuchâtelois d'enseignement professionnel rend les plus grands services à la population des Montagnes. C'est la réalisation d'un plan qui fut discuté à fond et qui s'avère tout à fait favorable et capable de s'adapter aux circonstances.

Cette concentration des deux divisions réalisée déjà une économie annuelle très importante, sans amoindrissement de la valeur de l'institution.

### Avis de l'Information Horlogère Suisse

Rue Léopold Robert 42, La Chaux-de-Fonds

Les maisons

Arnould Frères, St-Imier  
Brodbeck, Georges-E., La Chaux-de-Fonds  
Roche, Eugène, Toulon

sont en faillite. Les créanciers sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple, au plus vite, afin que nous puissions produire dans les délais.

— Nous mettons en garde contre

Gubbi, Olindo, Cevio  
Hirsig & Co., Londres E. C. 1.

— Nous mettons en garde contre

DPHKBR XYQKYPK WDPDA.

### Information

#### Entrevues consulaires

M. le Vice-consul A. Zehnder, gérant du Consulat général de Suisse à Sofia, sera de passage au siège de Lausanne de l'Office suisse d'Expansion commerciale, le jeudi 6 août. Il y accordera des entrevues aux maisons désireuses de se documenter sur la situation actuelle de la Bulgarie et l'état des échanges bulgares-suisse.

Il est intéressant de relever que nos exportations en Bulgarie ont passé, suivant une marche régulièrement ascendante, de 2,4 millions de francs en 1930 à 4,9 millions en 1935. Relevons encore que l'accord de clearing entre la Suisse et la Bulgarie a été récemment renouvelé.

#### Service de recherches

Réf. 2.49) Maison du Caire cherche fournisseur de montres ancre, cylindres et Roskopf.

Réf. 2.50) Maison de Buenos-Aires cherche fabricants de montres ancre et cylindres.

Adresse et détails sont donnés par Chambre suisse de l'Horlogerie, Serre 58, La Chaux-de-Fonds, contre remise de fr. 1.20 par adresse pour frais.

### Douanes

#### Belgique. — Certificats d'origine.

Aux termes d'un arrêté royal du 25 juillet écoulé, la liste des marchandises soumises à la formalité de la production d'un certificat d'origine à l'importation en Belgique a été complétée notamment par l'adjonction de la maroquinerie non spécialement dénommée, souple (pos. 487 A, et la bijouterie et joaillerie argent (pos. 865 G.).

Les Chambres de commerce suisses sont compétentes pour délivrer les dits certificats.

### Légations et Consuls

Suisse

**Equateur.** — Suivant une communication du gouvernement de l'Equateur, un vice-consulat de ce pays a été créé à La Chaux-de-Fonds. Le Conseil fédéral a accordé l'exequatur à M. François Riva, nommé vice-consul honoraire de l'Equateur à La Chaux-de-Fonds, avec juridiction sur cette ville.

### Registre du Commerce

#### Raisons sociales:

##### Enregistrements:

29/7/36. — Nestor Richard (de La Sagne), atelier de nickelage, argentage de mouvements, polissage de boîtes et chromage, Tramelan-dessous.

27/7/36. — Urgos. Uhren- und Gongfabrik, Gesellschaft mit beschränkter Haftung in Schwenningen a. N. Zweigniederlassung in Stein (Aargau), (siège à Schwenningen, Allemagne), fabr. et vente d'horlogerie, etc. Cap. soc. 51,000 Rm. Adm. Christian Haller, Robert Pabst et Johannes Jauch, sign. indiv. Procuration indiv. est conférée à Werner Mayer, de Tramelan.

#### Modification:

22/7/36. — Mader & Cie, soc. com., fabr. d'horlogerie par procédés mécaniques interchangeable, Chézard. Marc-Abel Kaufmann réduit sa commandite de 30,000 à 1,000 fr. La procuration à lui conférée est éteinte.

#### Corrigenda

La publication parue dans le No. du 24 juin 1936 de la «Fédération Horlogère Suisse», concernant Jean Kissling, fabrication de filières, jauges, etc., à Soleure, est à rectifier comme suit:

Le titulaire n'est pas en faillite, mais a proposé à ses créanciers un concordat avec abandon d'actif. Le concordat proposé a été homologué par les créanciers et l'autorité concordataire de Soleure en date du 14 mai 1936.

Nos lecteurs voudront donc bien corriger la première publication dans le sens de celle ci-dessus.

#### Radiations:

21/7/36. — Fernand Gonseth-Criblez, sertissages en tous genres, Bienne.

23/7/36. — Maison Mugnier Fils, Fabrique d'Orfèvrerie, Société Anonyme, Genève.

21/7/36. — Jules Grumbach, fabr., achat et vente d'horlogerie, La Chaux-de-Fonds.

21/7/36. — Camille Harder, machines, outils et fourn., La Chaux-de-Fonds.

24/7/36. — Werner Mayer, représentations en horlogerie, Stein (Argovie).

#### Faillites:

##### Ouverture de faillite:

23/7/36. — Brodbeck Georges-E., successeur de «Le Globe» S. A., lunetterie et optique en gros, fabr. d'outils, de fourn. pour l'horlogerie, bijouterie, etc. Rue Numa Droz 150, La Chaux-de-Fonds. Délai pour productions: 1er septembre 1936. Assemblée des créanciers: 11 août 1936.

##### Suspension de la liquidation:

Failli: Gonseth-Criblez, Fernand, sertisseur, Gesellschaftsweg 5, Bienne.

### Dessins et Modèles

#### Dépôts:

No. 56838. 2 juin 1936, 6 1/2 h. — Ouvert. — 1 modèle. — Appareil à calculer. — Albert Steinmann, industriel, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne.

No. 56850. 3 juin 1936, 19 h. — Ouvert. — 1 modèle. — Cadrons pour montres-bracelets. —

No. 56851. 3 juin 1936, 19 h. — Ouvert. — 2 modèles. — Montres-bracelets. — Spécialités Horlogères S. A., Lausanne (Suisse). Mandataire: J. D. Pahud, Lausanne.

No. 56857. 2 juin 1936, 18 h. — Ouvert. — 1 dessin. — Plaquette pour marchandises. — Pierre Seitz, Fabrique de pierres pour l'horlogerie, Les Brenets (Suisse).

No. 56882. 8 juin 1936, 18 1/4 h. — Ouvert. — 30 modèles. — Montres de poche et pendentifs. — Société Anonyme de la Fabrique d'Horlogerie Le Coultre & Cie., Le Sentier (Suisse). Mandataire: A. Bugnion, Genève.

No. 56890. 9 juin 1936, 19 h. — Ouvert. — 5 modèles. — Bracelets pour montres-bracelets. — Spécialité Horlogères S. A., Lausanne (Suisse). Mandataire: J. D. Pahud, Lausanne.

No. 56923. 15 juin 1936, 19 h. — Cacheté. — 1 modèle. — Emballage pour outils d'horlogerie. — Vve Th. Dumont fils & Cie, successeurs de Théodore Dumont, fils, Montignez (Suisse). Mandataire: Ed. v. Waldkirch, Berne.

No. 56946. 19 juin 1936, 10 h. — Cacheté. — 1 modèle. — Bracelet. — Charles Glauser-Perrin, Le Locle (Suisse).

No. 56963. 22 juin 1936, 12 h. — Ouvert. — 1 modèle. — Etais pour montre-bracelet. — Vuille & Co., Etuis et Cartonnages, Fribourg (Suisse).

No. 56990. 25 juin 1936, 20 h. — Cacheté. — 1 modèle. — Pendulette avec mécanisme pour la commande d'un film à mouvement continu intermittent. — Millex Elem Watch Co. Ltd., Bienne (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne.

No. 57006. 30 juin 1936, 20 h. — Couvert. — 1 modèle. — Calibre de montre. — Ebosa S. A., Grenchen (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne.

#### Modifications:

No. 47999. 10 juillet 1931, 11 h. — (Ile période 1936-1941). — 2 modèles. — Articles d'orfèvrerie. — Michel-Jean Boulgaris, Ouchy-Lausanne (Suisse); enregistrement du 15 juin 1936.

No. 39237. 24 juin 1926, 17 h. — (IIIe période 1936-1941). — 2 modèles. — Calibres de montres en toutes grandeurs et toutes hauteurs. — Le fils de L.-U. Chopard, Fabrique de Montres L. U. C., précédemment à La Chaux-de-Fonds, actuellement à Genève (Suisse); enregistrement du 24 juin 1936.

#### Radiations:

No. 32581. 8 juin 1921. — 1 modèle. — Balancier monométallique pour montres.

- No. 32588. 7 juin 1921. — 1 modèle. — Calibres de montres.
- No. 38787. 8 mars 1926. — 12 modèles. — Boîtes de montres-bracelets.
- No. 38809. 13 mars 1926. — 8 modèles. — Calibres de montres.
- No. 47418. 5 mars 1931. — 1 modèle. — Article de bijouterie.
- No. 47428. 6 mars 1931. — 8 modèles. — Calibres de montres.
- No. 47429. 6 mars 1931. — 3 modèles. — Pendules.
- No. 47441. 9 mars 1931. — 1 modèle. — Cadrons pour montres, pendules et pendulettes.
- No. 47463. 14 mars 1931. — 1 modèle. — Cardan pour chronomètre.
- No. 32642. 24 juin 1921. — 2 modèles. — Calibres de montres.
- No. 32647. 25 juin 1921. — 3 modèles. — Calibres de montres.
- No. 32660. 30 juin 1921. — 1 modèle. — Fermoir pour bracelets-montres.
- No. 47479. 18 mars 1931. — 1 modèle. — Bracelet cuir à pression.
- No. 47484. 19 mars 1931. — 15 modèles. — Pendulettes.
- No. 47505. 21 mars 1931. — 12 modèles. — Aiguilles de montres, pendules, réveils, régulateurs, en toutes grandeurs et tous métaux.
- No. 47518. 24 mars 1931. — 1 modèle. — Mouvement de montre.
- No. 47528. 25 mars 1931. — 2 modèles. — Pendulettes.

**COTES**

4 Août 1936

**Métaux précieux**  
 Argent fin en grenailles fr. 66.— le kilo.  
 Or fin, pour monteurs de boîtes > 3500.—  
 » laminé, pour doreurs > 3550.—  
 Platine manufacturé > 5.20 le gr.  
 Boîtes or et bijouterie, Cote N° 3 en vigueur dès le 25 juin 1935.

**Cours du Diamant-Boart:**

Prix de gros en Bourse au comptant

	Par carat
Boart qualités courantes	fr. 2.35 à 2.45
Grain fermé, petit roulé	> 2.45 > 2.55
Boart boules	> 2.55 > 2.65
Boart qualités spéciales	> 2.65 > 2.85
Boart Brésil	> 3.85 > 4.20
Carbone (Diamant noir)	> 18.— > 20.—

Cours communiqués par:

**Maison Baszanger**

6, rue du Rhône, Genève.

**Escompte et change:**

Suisse: Taux d'escompte	2 1/2 %
» » avance s/nantissement	3 1/2 %

	Parité en francs suisses	Escompte %	Demande	Offre
France	100 Francs	20.305	3	20.17
Gr. Bretagne	1 Liv. st.	25.22	2	15.34
U. S. A.	1 Dollar	3.61	1 1/2	3.05
Canada	1 Dollar	5.18	—	3.025
Belgique	100 Belga	51.88	2	51.45
Italie	100 Lires	27.28	4 1/2	—
Espagne	100 Pesetas	100.—	5	—
Portugal	100 Escudos	22.93	4 1/2	13.70
Hollande	100 Florins	208.32	3	207.85
Indes néerl.	100 Guilders	208.32	—	208.50
Allemagne	100 Reichsmk.	123.47	4	123.10
Dantzig	100 D.Gulden	58.14	5	58.30*
Autriche	100 Schilling	72.93	3 1/2	—
Hongrie	100 Pengö	90.64	4	—
Tchécoslov.	100 Cour.	15.35	3	—
Estonie	100 Cour.	138.89	4 1/2	84.—
Lettonie	100 Lats	100.—	5 1/2-6	100.—
Lithuanie	100 Lits	51.82	6	51.—
Russie	1 Rouble or	0.61	8	—
Suède	100 Cr. sk.	138.89	2-2 1/2	78.90
Norvège	100 Cr. sk.	138.89	3 1/2	77.10
Danemark	100 Cr. sk.	138.89	3 1/2	68.50
Finlande	100 Markka	13.05	4	6.65
Pologne	100 Zloty	58.14	5	—
Yougoslavie	100 Dinars	9.13	5	7.15*
Albanie	100 Francos	100.—	7 1/2	—
Grèce	100 Drachmes	6.72	7	—
Bulgarie	100 Leva	3.74	6	—
Roumanie	100 Lei	3.10	4 1/2	1.75
Turquie	100 Livres t.	2278.50	5 1/2	—
Egypte	100 Livres ég.	2261.80	—	158.50
Afrique Sud	1 Liv. st.	25.22	3 1/2	17.20
Australie	1 Liv. st.	25.22	4 1/4	12.15
Argentine 1)	100 Pesos pap.	220.—	6	83.50
Argentine 2)	»	»	»	102.—
Bésil 1)	1000 Milreis	62.—	—	16.50
Bésil 2)	»	»	»	27.—
Chili	100 Pesos or	63.05	5	11.50
Uruguay	100 Pesos or	536.—	—	154.—
Colombie	100 Pesos	504.43	4	—
Pérou	100 Soles pér.	145.10	6	76.50
Equateur	100 Sucres	103.63	4	28.—
Bolivie	100 Bolivianos	189.16	—	—
Vénézuéla	100 Bolivars	100.—	—	76.—
Mexique	100 Pesos	258.32	—	84.—
Philippines	100 Pesos	259.13	—	151.—
Indes brit.	100 Roupies	189.16	3	114.—
Chine	100 Dollars	—	—	93.—
Japan	100 Yens	258.33	3.29	88.50

\*) Cours du service international des virements postaux.  
 1) Cours officiel. — 2) Cours libre.  
 NB. Les cours indiqués pour les pays d'outre-mer sont approximatifs.

**Vente de Marques de fabrique**

La Commission de liquidation de la Manufacture Lion S. A., à Porrentruy, offre à vendre les marques de fabrique suivantes:



Marque Lion Watch, durée de validité: 1950, N° 56.398.

Marque Lejon, durée de validité: 1952, pour la Suède, N° 72.247.

**LEJON**

**LÖVE**

Marque Löve, durée de validité: 1952, pour la Norvège, N° 79.445.

Dessin d'un Lion couché, durée de validité: 1945, N° 71.197.



Dessin d'un Lion couché avec une montre, durée de validité: 1949, N° 71.462.

Dessin d'un Lion, validité: 1945, N° 59.132.



Dessin de deux triangles entrecroisés, durée de validité: 1952, N° 79.746.

Les offres devront parvenir à M. le Président de la Commission de liquidation, M<sup>e</sup> Robert Jambé, avocat, à Porrentruy, d'ici au 10 août 1936.

Il est fait une réserve du bloc.

Au nom de la Commission de liquidation: M<sup>e</sup> Robert Jambé, avocat, Porrentruy.

**Fabrique d'Horlogerie du Jura bernois**

engagerait de suite

**une employée de bureau**

connaissant la sténographie, machine à écrire et bien au courant de la fabrication.

Offres avec prétentions sous chiffre P5014 J à Publicitas Chaux-de-Fonds.

**Employé de fabrication**

horloger-praticien et commerçant, actif et énergique, pouvant assumer responsabilités, avec plusieurs années de pratique dans grande fabrique d'horlogerie, connaissant les langues française, anglaise et allemande, ainsi que les travaux de bureau

**cherche changement de situation** pour époque à convenir. Prière d'écrire sous chiffre Xc21504 U à Publicitas Bienne.

**Fabrique d'horlogerie engagerait horloger-technicien**

avec connaissances approfondies de la fabrication d'ébauches modernes et si possible de la terminaison et sachant diriger personnel.

Faire offres sous case postale 58, Neumarkt, Bienne.

**Pays du Nord**

Voyager à la commission (Suisse) demande représentation de fabrique de montres-bracelets, bon courant. Gros chiffres d'affaires assurés à maison de 1<sup>re</sup> force. Offres sous chiffre P3059 P à Publicitas Chaux-de-Fonds.

Maison de gros, premier ordre, à Bruxelles, demande

**offres de fabrique**

spécialisée dans les chronographes pour représentation, concession exclusive.

Ecrire sous P2908 N à Publicitas Neuchâtel.

**INDUSTRIELS**

FABRICANT D'ASSORTIMENTS 20 ans de pratique et capital disponible

**cherche place**

comme

**CHEF**

dans manufacture d'horlogerie. Ecrire sous chiffre P 10712 N, à Publicitas, La Chaux-Fonds.

Nous demandons offres immédiates pour dernières nouveautés en montres. Pendulettes et montres haute fantaisie et de luxe.

**EASTERN WATCH CO**  
**HORNBY ROAD, BOMBAY**

BUREAU FIDUCIAIRE ET COMMERCIAL

**Georges Faessli**

Licencié es sciences commerciales et économiques. Expertises. — Comptabilités. — Impôts. Diplôme Chambre suisse pour expertises comptables. 3 Promenade Noire NEUCHÂTEL. Téléphone 52.290

**Machine à guillocher**

ligne droite, d'occasion, est demandée. Course minimum 110 mm. Faire offres sous chiffre P10714 N à Publicitas La Chaux-de-Fonds.



Que vous commandiez 10 ou 10.000 pièces à radiumiser, elles seront toujours livrées à temps, exécutées avec le même soin. Vous pouvez donc mettre toute votre confiance dans notre entreprise.



LA CHAUX-DE-FONDS  
 TOURELLES 38  
 TÉLÉPH. 22.438

**OFFICE FIDUCIAIRE**

**D<sup>r</sup> F. SCHEURER & Cie**

Neuveville Bienne Neuchâtel  
 Tél. 87.246 Tél. 23.34 Tél. 51.419

Maison d'horlogerie en gros de Vienne cherche relations avec fabrique de montres-bracelets, cylindre et ancre, genres bon marché et bon courant. Ne sont pris en considérations que les maisons pouvant entretenir un stock et fournir promptement. Adresser offres sous „Dauer-Verbindung W. K. 1209“ à Rudolf Mosse A.-G., Wien, I./1.



**Installation de Dépoussiérage  
pour Lapidaires, Tours à polir, etc.**  
avec ou sans filtrage de l'air  
Récupération de poussières de métaux précieux, etc., pour horlogers, orfèvres.  
**VENTILATION S. A., Stäfa (Zurich)**  
Téléphone 930.136

**Pierres chassées (200 calibres)** Livre vite bien bon marché  
Spécialité : **CHRONOGRAPHES**  
**ALBERT STEINMANN**  
Téléphone 22.459 Chaux-de-Fonds, Léop. Robert 109 (2<sup>m</sup>e étage)  
Outillé pour faire les préparages d'ébauche.  
Pierres et pièces détachées pour boussoles et tous instruments de précision.  
Se charge de tous travaux de grandes séries.

**CHATONS S. A., LE LOCLE**

*Pierres chassées  
diamètre précis  
10 ans d'expérience*

*Chatons rectifiés  
Jauges cylindriques  
Jauges trous „Cary“*

*Empierrages mouvements  
Barette brevetée*

**Pierres fines pour l'Horlogerie**  
Grenat, saphirs, rubis, etc.

**RUBIS SCIENTIFIQUES**

**Pierres à emboutir** **Pierres-boussoles**  
**Pierres à chasser** **p<sup>r</sup> compteurs électriques**  
**Diamètre précis** **Pierres pour rhabillages**

**THEURILLAT & C<sup>o</sup>**  
**PORRENTROY**

Livraison par retour

**Pierres chassées et Sertissages  
BRUNNER FRÈRES**



Téléph.: Bureau 31.257  
Domicile 31.598

**CHATONS  
BOUCHONS  
PIERRES FINES**

**LE LOCLE, Les Ecreuses**

*Livrent n'importe quelle  
ébauche dans les 24 heures*

*Grosse production.  
Demandez les prix.*

**BANQUE FÉDÉRALE**  
(SOCIÉTÉ ANONYME)  
**LA CHAUX-DE-FONDS**

**TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE**  
AUX MEILLEURES CONDITIONS

**FABRIQUE NATIONALE DE SPIRAUX**  
S. A.  
LA CHAUX-DE-FONDS, RUE DE LA SERRE, 106  
**RESSORTS INDUSTRIELS**  
en tous genres et tous métaux  
SPÉCIALITÉ „INOXYDABLE“

**IMPORTANTE FABRIQUE**  
cherche inventeur possédant  
**Brevet de boîte de montre bracelet  
waterproof**

pour fabrication, sur la base d'une royauté. Ecoulement  
considérable assuré.

Offres sous chiffre A. 52/16 X, Publicitas, Genève.



**SUPER „ROYAL“ H**  
„VICTORY MODEL“

La machine qui a gagné le  
**Championnat mondial de Dactylographie**  
20 avantages différents

**ROYAL PORTABLE**

La machine la plus complète. — Les prix les plus intéressants  
3 modèles différents

Demandez offres et démonstrations sans engagements à

**ROYAL OFFICE S. A.**  
(Berweger & Ducommun)  
**LA CHAUX-DE-FONDS**  
Léopold Robert 66 — Tél. 21.839

**Pifons acier**  
cylindriques, triangulaires,  
demi-lunes.  
Grande production. — Prix modérés.  
Pierre-H. LAMBERT, Gorgier (Neuchâtel)

**COQUERETS PLAQUES**  
**ACIER**  
**CONTREPIVOTS**

WEBER FRÈRES  
ST-IMIER

**BREVETS**  
**W. FR. MOSER**  
Ing.-Conseil  
Bienna, aven. de la Gare, 20  
La Chaux-de-Fonds, Berne

**Comptable-  
Correspondant**

Sérieux et capable, connaissant la branche, français, allemand et anglais, travailleur indépendant et apte aux voyages, cherche situation stable. Offres sous chiffre **P10716N** à **Publicitas Chaux-de-Fonds.**

**Mouvements  
Réveil**

ancrè 8 jours 19 lig. remontoir sont demandés.

Adresser offres avec prix par grosse s. chiffre **P 10725N** à **Publicitas Chaux-de-Fonds.**

**Tournages  
de pierres en tous genres**

Travail précis et soigné  
Prix avantageux  
Prix spéciaux pour grandes séries régulières  
**Rondelles Vermell soignées**  
**Aimé MICHOT-JACCARD**  
Les Pierrettes, **St-Aubin**  
Tél. 67.256



MARQUE DÉPOSÉE  
Téléphone 24.538  
La Chaux-de-Fonds  
Parc 148

**Bracelets cuir tressé  
en tous genres  
Cordonnets cuir**

**Aide  
de bureau**

Jeune fille connaissant la machine à écrire et parlant l'allemand cherche place dans bureau de la ville.

Ecrire sous chiffre **P10722N** à **Publicitas Chaux-de-Fonds.**

**NOTZ & CO.**  
**BIENNE**  
**ACIER  
SANDVIK**

**Wanted Manager**

capable of taking full control of a clock movement factory in England. Thorough knowledge of manufacturing costing and production methods essential. Write stating age, experience & salary required.

Ecrire sous chiffre **P 2880 N** à **Publicitas Neuchâtel.**